

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MAI 2017**

Le vingt-deux Mai deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PÈRE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire, en date du 16 Mai 2017.

**Présents** : M. Gaëtan LEAUTE, M. Philippe HOUDAYER, Mme Edwige DU RUSQUEC, M. Philippe HIDROT, Mme Françoise VOYAU, M. Sébastien LOCQUET, M. Karl GRANDJOUAN, Mme Véronique MORILLEAU Mme Joëlle BERTRAND, Mme Andrée BAUDRU, Mme Marie-Line BONDU, Mme Magali THOMAS, M. Claude GANACHAUD, M. Samuel MORILLEAU, Mme Emeline DECORPSM. Nicolas GAUTREAU, Mme Raymonde CHAUVET, Mme Isabelle JOURDAIN-AVERTY.

**Absents excusés** : M. Pierrick MICHEL pouvoir à Mme Isabelle AVERTY-JOURDAIN, M. Antoine BOIXEL pouvoir à M. Sébastien LOCQUET, M. Mathieu GRAVOUIL pouvoir à Mme Françoise VOYAU.

**Absents** : M. Dominique BOSSARD, Mme Karine BIRAUD.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan LEAUTE, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Mme Françoise VOYAU est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Avril 2017**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 Avril 2017 est adopté à l'unanimité.

### **DE-2017-04-01 MARCHE EXTENSION ECOLE DES HIRONDELLES**

Le 17 Mars 2017, la Commune de PORT SAINT PERE a publié un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure de marché adapté concernant les travaux d'extension de l'école des hirondelles (trois classes et un préau) avec une remise des offres au plus tard le lundi 10 avril 2017 à 12 heures.

Le 10 Avril 2017 à 16 h 30, la commission MAPA a ouvert les plis réceptionnés, le jour même, en présence du Maître d'œuvre, le Cabinet d'architecture NORMAND de REZE.

La Commission MAPA, après ouverture des plis, sollicite le Cabinet NORMAND pour l'analyse des offres et décide d'annuler le lot 12 agencement du marché, le lot étant infructueux.

Après analyse des offres et une période de négociation, la commission MAPA s'est à nouveau réunie le Lundi 15 Mai 2017 pour l'attribution des lots, détaillée comme suit :

<b>N° lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
1	Terrassement VRD Espaces verts	ATLANTIC ENVIRONNEMENT ROUANS	49 384,60 €	59 261,52 €
2	Gros Œuvre Maçonnerie	ETS REY et Cie ST HILAIRE DE CHALEONS	104 940,00 €	125 928,00 €
3	Charpente - Bardage	LEDUC Structure Bois STE PAZANNE	60 500,00 €	72 600,00 €
4	Couverture - Zinguerie	LE LOREC OUVERTURE MARSAC SUR DON	44 000,00 €	52 800,00 €
5	Menuiseries extérieures	NOUVELLE SERRURERIE CHALLANDAISE CHALLANS	39 912,71 €	47 895,25 €
6	Cloisons sèches	SARL FRADIN CHALLANS	25 881,87 €	31 058,24 €

7	Menuiseries intérieures	A.M.H (Atelier de Menuiseries Heulinois) LA CHAPELLE HEULIN	7 488,57 €	8 986,28 €
8	Plafonds suspendus	VINET HOLDING ST HILAIRE DE LOULAY	16 393,08 €	19 671,70 €
9	Sols scellés	MALEINGE MONTREVAULT SUR EVRE	18 600,00 €	22 320,00 €
10	Sols collés	MARIOTTE NOYAL SUR VILAINE	10 968,26 €	13 161,91 €
11	Peintures	L Aidin ST JEAN DE MONTS	10 649,76 €	12 779,71 €
12	Agencement	<b>Lot annulé suite INFRUCTUOSITE</b>	/	/
13	Courants forts Courants faibles	EVOLIA REZE	26 425,01 €	31 710,01 €
14	Chauffage/Ventilation Plomberie	ETS DUPONT François PORT ST PERE	69 141,83 €	82 970,20 €
<b>Montant total</b>			<b>484 285,69 €</b>	<b>581 142,82 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention (M. Nicolas GAUTREAU) :

- APPROUVE, le choix de la commission MAPA conformément au tableau ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation sur devis pour le lot « agencement »

#### **DE-2017-04-02 ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L 2121-29

**Vu** la demande d'admission en non-valeurs du trésorier principal dressé sur la liste N° 2712070215 des produits communaux irrécouvrables en date du 10 Avril 2017.

Les admissions en non-valeurs présentées se décomposent comme suit :

<b>Année de Référence</b>	<b>Total</b>
2013	7,10 €
2014	347,27 €
2015	50,83 €
2016	16,64 €
<b>Total</b>	<b>421,84 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 421,84 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **DE- 2017-04-03 VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNE- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur Philippe HOUDAYER présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 1 relative à des mouvements de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits comme suit :

Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
775	Produits des cessions d'immobilisations	- 20 000.00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	+ 20 000.00 €

### **DE-2017-04-04- ACTUALISATION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal, peut réactualiser les loyers communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, selon l'indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année antérieure (indiqué dans le bail ou avenant au bail de chaque locataire), soit + 0,0558 %, arrondis au 0 ou 5 cents le plus proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité l'actualisation au 1<sup>er</sup> juillet 2017 comme suit :

Logements	Loyer 2016 IRL 125,26	Loyer 2017 IRL 125,33	Loyer 2017 arrondi
T2 Rue des acacias	301,05 €	301,22 €	301,20 €
T3 Rue des acacias	358,50 €	358,70 €	358,70 €
Appartement de la cure	372,85 €	373,06 €	373,05 €
Maison Rue de Pornic	582,65 €	582,98 €	583,00 €
Appartements de la Colombe	221,75 €	221,87 €	221,85 €
Garage	91,45 €	91,50 €	91,50 €
Logement de la Poste	557,65 €	557,96 €	557,95 €
Logement d'urgence	90,00 €	90,05 €	90,05 €

### **DE-2017-04-05 TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 4 avril 2017, il doit être procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de six personnes dont deux seront susceptibles de siéger en qualité de Juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2018.

Le Conseil Municipal PROCEDE au tirage au sort des Jurés d'Assises.

- ▶ Mme GROSSEAU épouse GUIBERT Marie-Claire  
22, rue de la Morinière - 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme ROUSSEAU épouse GICQUEL Nelly  
11, Les Terres Quartières – 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ M. CLAVIER Sébastien  
5, Rue de Bel Air – 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme BERNARD épouse LANOE Dominique  
13, Avenue des Sports – 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ M. OUVRARD Guillaume

2, Le Marchais – 44710 PORT SAINT PERE

► M. MERLET Philippe

8, Rue de la Jutière – 44710 PORT SAINT PERE

### **DE-2017-04-06b VENTE COMMUNE/SARL BOUTEILLER**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal, qu'une erreur de superficie a été constatée sur la délibération n° DE-2017-02-05, et qu'à ce titre celle-ci doit être abrogée et doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

**VU** l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

**VU** la demande de la Sarl BOUTEILLER,

Le Maire souligne que les parcelles sises rue du Grand Pré appartenant à la Commune, cadastrées section AC N° 148, 153 et 207, classées en zone A et UL du PLU, pour une contenance de 4 787 m<sup>2</sup> (au lieu de 4782 m<sup>2</sup> comme inscrit initialement) n'ayant pas d'intérêt pour la Commune, pourraient être cédées pour un montant de 21 541,50 € (soit 4.50 €/m<sup>2</sup>), hors droits et taxes.

Pour mémoire, l'évaluation du service des domaines, en date du 15 décembre 2015, avait fixé pour ces trois parcelles, une base de 6,50 € du m<sup>2</sup>.

La Sarl BOUTEILLER (représentée par M. Guy BOUTEILLER) sise Rue du Grand Pré à PORT SAINT PERE a émis un avis favorable sur le prix de vente, à hauteur de 4,50 € du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession des parcelles AC 148, 153 et 207 au profit de la SARL BOUTEILLER représentée par M. Guy BOUTEILLER pour une superficie de 4787 m<sup>2</sup>, au prix de 21 541.50 € (soit 4.50 €/m<sup>2</sup>),

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire devant Notaire. L'acte devra également stipuler le zonage de ces parcelles ainsi que le règlement pour cette zone.

Tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

### **DE-2017-04-07 MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 5 DU PLU DE SAINTE PAZANNE**

Madame DU RUSQUEC souligne que la commune de SAINTE PAZANNE souhaite procéder à la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'implantation sur les zones Ue et 1Aue de commerces de détail dont la surface de vente serait comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup>.

La consultation du public sur ce projet est envisagée du mardi 9 mai 2017 au vendredi 9 juin 2017.

De plus, la commune de PORT SAINT PERE est invitée à transmettre son avis sur ce projet de modification simplifiée n° 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, EMET un avis favorable à la modification simplifiée du PLU N° 5 de SAINTE PAZANNE.

**DE-2017-04-08 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Date d'arrivée	Adresse	Réf. cadastrales	Surface	Zonage PLU	Nature du bien
08/04/2017	19 Bis, rue de la Grenouillère	AC 212	712 m <sup>2</sup>	Ub	Bâti sur terrain propre
11/04/2017	15, rue du Fief l'Abbé	AB 192 AB 193	1545 m <sup>2</sup>	Ua	Bâti sur terrain propre
10/05/2017	La Tour	AE 1, AE 4, AE 5, AE 6, AE 7, AE 17, AE 19 AE 11	34206 m <sup>2</sup>	Ua Nh2 Ns	Bâti sur terrain propre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de renoncer au droit de préemption pour ces différentes parcelles